



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 26 octobre 2018

Prolongation des mesures d'interdiction de remplissage de plan d'eau et de manœuvres de vannes sur cours d'eau

Pour l'ensemble du département de la Vienne

En raison de la sécheresse estivale et de la faible pluviométrie de ces dernières semaines, les cours d'eau, sur le département de la Vienne, présentent des niveaux très bas, avec des situations d'assecs sur les têtes de bassins.

C'est pourquoi, afin de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, les arrêtés suivants sont prolongés jusqu'au 15 décembre 2018 – minuit :

- arrêté interdisant le remplissage de plan d'eau à partir d'un cours d'eau ou d'un forage en nappe souterraine.
- arrêté interdisant les manœuvres de vannes sur les cours d'eau.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 25 octobre 2018 un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de cet arrêté est applicable à partir du 1^{er} novembre 2018.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76